

8.2 Éducation en Europe

L'Union européenne (UE) s'est fixé, au début de l'année 2021, de nouveaux objectifs à atteindre avant 2030 en matière d'éducation et de formation. Parmi les sept objectifs définis, cinq se prêtent déjà à un suivi statistique : ils traduisent la volonté des Européens d'accueillir les enfants dans des structures d'éducation dès l'âge de 3 ans, de réduire les sorties précoces du système éducatif et de doter les jeunes de compétences de base et numériques ainsi que d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Les deux objectifs restants, dont l'ambition est de renforcer les apprentissages en milieu professionnel et la formation des adultes, seront suivis à partir de 2022.

Selon le nouvel agenda, au moins 96 % des enfants entre 3 ans et l'âge de début de l'enseignement élémentaire obligatoire devraient être accueillis dans des structures d'éducation avant 2030. En 2019, la proportion est de 93 % en moyenne dans les 27 pays membres de l'UE. Cinq pays ont dépassé la cible : la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France et l'Irlande ► **figure 1**. En France, l'âge de l'instruction obligatoire a été abaissé à 3 ans à la rentrée 2019.

La part de jeunes de 18 à 24 ans qui ont quitté le système scolaire sans diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire et qui ne suivent pas de formation (situation dite de « sortie précoce ») devrait être ramenée en dessous de 9 %. En 2020, la moyenne des 27 pays de l'UE (10 %) dépasse ce plafond, mais 18 pays, dont la France, les Pays-Bas ou encore la Pologne, ont déjà atteint l'objectif ► **figure 2**. L'Allemagne, l'Italie et l'Espagne sont en retard sur la cible collective. Au cours de la décennie précédente, de nombreux pays ont sensiblement amélioré leur taux de sorties précoces, qui était déjà un objectif du plan « Éducation et formation 2020 », notamment la France (de 13 % en 2010 à 8 % en 2020) et le Portugal (de 28 % à 9 %). D'autres ont stagné, comme l'Autriche (8 %), voire régressé,

comme la République tchèque (de 5 % à 8 %), même si le taux y reste relativement bas.

Selon l'agenda européen, au moins 45 % des personnes de 25 à 34 ans devraient être diplômées de l'enseignement supérieur en 2030. En 2020, la moyenne dans les pays de l'UE est de 41 %, et 11 pays atteignent déjà l'objectif, dont la France (49 %).

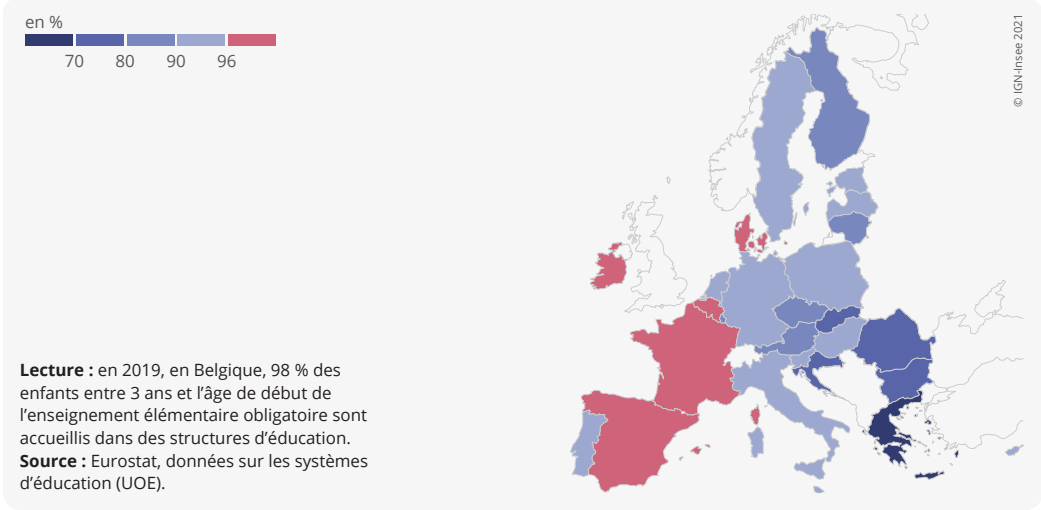
L'UE s'est également assigné deux objectifs visant les compétences des jeunes. La proportion d'élèves de 15 ans ayant des compétences insuffisantes en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences doit être inférieure à 15 % en 2030. En 2018, en moyenne dans les 27 pays de l'UE, 23 % des élèves de 15 ans ont des compétences insuffisantes en compréhension de l'écrit et en mathématiques, et 22 % en sciences ► **figure 3**. En France, où 21 % des élèves ont un faible niveau de maîtrise dans chacun des trois domaines, les résultats sont légèrement meilleurs que la moyenne européenne. Les résultats de l'Allemagne sont similaires à ceux de la France, mais ceux de l'Espagne et de l'Italie sont moins bons. Seules l'Estonie, la Finlande et la Pologne se situent en dessous du plafond fixé dans chacun des trois domaines.

Enfin, moins de 15 % des élèves devraient avoir des compétences insuffisantes en littératie numérique en huitième année d'enseignement depuis l'entrée en élémentaire (classe de 4^e pour la France). Parmi les six pays européens qui ont participé en 2018 à l'évaluation internationale des élèves en littératie numérique et pensée informatique (enquête ICILS) organisée par l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire, aucun n'atteint la cible collective. La proportion d'élèves faiblement compétents s'étend de 16,2 % au Danemark à 50,6 % au Luxembourg ; elle est de 43,5 % en France, 33,5 % au Portugal, 33,2 % en Allemagne et enfin 27,3 % en Finlande. ●

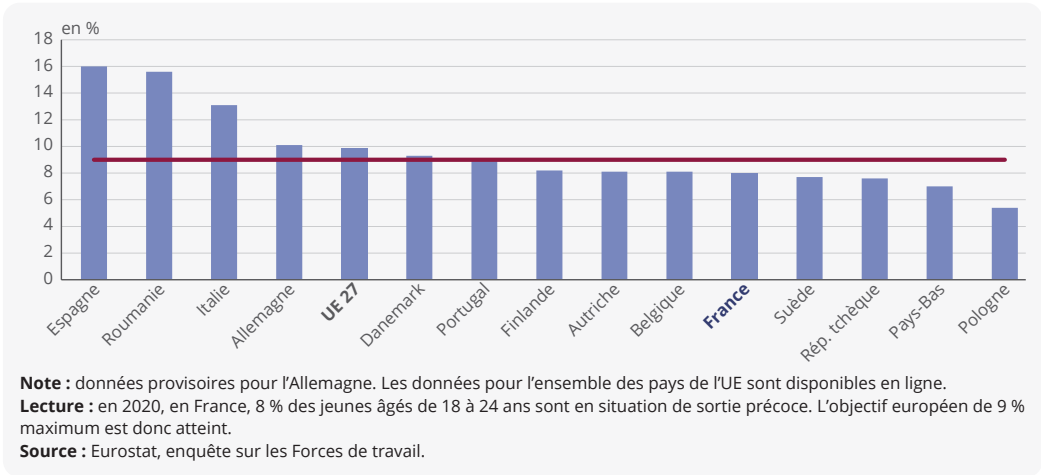
► Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, Depp, édition 2021.
- « L'Union européenne s'est fixé de nouveaux objectifs en éducation et formation pour 2030 », *Note d'information* n° 21.25, Depp, mai 2021.

► 1. Part des enfants accueillis dans des structures d'éducation entre 3 ans et l'âge de début de l'enseignement élémentaire obligatoire en 2019



► 2. Part des jeunes âgés de 18 à 24 ans en situation de sortie précoce de l'éducation et de la formation en 2020



► 3. Part des élèves de 15 ans qui ont une faible maîtrise selon le domaine évalué en 2018

